

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

### *Administration centrale*

### *Direction de l'administration générale et de la modernisation des services*

### *Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

*Direction de l'administration générale  
et de la modernisation des services*

Sous-direction des ressources humaines

Bureau RH 4  
chargé des corps communs  
et des contractuels  
et, pour l'administration centrale,  
de la gestion des effectifs  
et des rémunérations

### **Arrêté du 2 décembre 2010 portant nomination**

NOR : ETSO1081134A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services de l'administration centrale ;

Vu le décret n° 90-665 du 30 juillet 1990 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ;

Vu le décret n° 2010-1449 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre du travail, de l'emploi et de la santé ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2010 relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en sous-directions ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2010 relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en bureaux ;

Sur proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Dominique PREVOST, agent contractuel, est nommé en qualité d'adjoint au chef du bureau chargé des projets des systèmes d'information (SI 3) à la sous-direction des systèmes d'information (SDSI), à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

#### Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait à Paris, le 2 décembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services,*

L. ALLAIRE